



Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/1997/L.55
8 avril 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 9 de l'ordre du jour

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET,
NOTAMMENT, QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES
DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Afrique du Sud, Chypre*, Costa Rica, Croatie*, République tchèque,
République-Unie de Tanzanie*, Roumanie* et Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord : projet de décision

1997/... Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine
des droits de l'homme

La Commission des droits de l'homme,
Considérant la résolution 1996/44 relative à la Décennie
des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme
et compte tenu du temps nécessaire pour la mettre en oeuvre,
Décide de reporter, à sa cinquante-quatrième session, l'examen de cette
question, au titre du point pertinent de l'ordre du jour.

* Conformément au paragraphe 3 de l'article 69 du règlement
intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.